

Répression dans l'éducation : à qui le tour ?



Communiqué commun du 8 décembre 2020

Coordination nationale de l'Éducation, Stylos Rouges, UNL, MNL, Université ouverte, Facs et Labos en lutte

Ahurissant et scandaleux : 10 mois après leur mobilisation lors de la passation des E3C, premières épreuves du bac Blanquer, les 20 et 21 janvier 2020, 3 enseignants du lycée François Mauriac à Bordeaux ont reçu un courrier de la rectrice leur signifiant qu'elle engageait à leur encontre des procédures disciplinaires, se réservant le droit de convoquer un conseil de discipline. Comment comprendre cette décision, si ce n'est par la volonté de mettre au pas un établissement dans lequel les élèves ont refusé de passer leurs E3C1 ?

Ces 3 collègues, ainsi que 6 autres enseignants de Gironde, avaient reçu, au mois de février, des courriers les menaçant de sanction. En juillet, lors d'une commission administrative paritaire, 3 d'entre eux se sont vus reprocher « un comportement en décalage avec le cadre juridique fixant les droits et devoirs des fonctionnaire », ce qui a barré leur accès à la hors classe, alors que l'un d'eux devait être promu. A notre connaissance, ce ne sont pas moins de 24 lettres de ce type qui ont été envoyées par les rectorats de Bordeaux, Toulouse et Clermont-Ferrand au moment de la mobilisation contre les E3C. La menace qui plane sur tous ces enseignants mobilisés pourrait donc être mise à exécution au bon vouloir de leur recteur respectif, alors que des mois se sont écoulés depuis les jours de mobilisation ? Souvenons-nous aussi qu'à Melle, une quatrième collègue a été convoquée en conseil de discipline en septembre, 8 mois donc après la mobilisation de janvier, sans avoir été suspendue, sans avoir reçu le moindre courrier préalable. Est-ce à dire que chacun d'entre nous, qui nous sommes mobilisés contre les réformes Blanquer, a une épée de Damoclès au-dessus de la tête ?

En effet, qu'est-il reproché aux 3 enseignants de Bordeaux ? De n'avoir pas respecté l'obligation de réserve du fonctionnaire. Comme aux 4 de Melle. Qu'est-ce à dire ? Toute contestation, toute grève, toute mobilisation deviendraient-elles passibles de sanctions ? C'est le droit de grève en lui-même qui se trouve indéniablement attaqué dans ces manœuvres répressives.

Et l'exemple donné par le rectorat de Poitiers témoigne de l'acharnement à sanctionner coûte que coûte, acharnement qui n'est pas sans rappeler celui du ministre à faire passer ces épreuves envers et contre tous, personnels, élèves et parents. Ainsi la rectrice de Poitiers n'a pas hésité à prolonger de 4 mois la suspension des collègues : 8 mois de suspension, c'est un fait inédit dans l'éducation nationale ! Elle n'a pas hésité non plus à décider de sanctions, alors qu'elle n'a obtenu la majorité dans aucun conseil de discipline. Elle est même allée à l'encontre de l'avis donné lors de l'un d'entre eux, qui s'était positionné majoritairement pour l'absence de sanction.

Nous ne pouvons ainsi laisser bafouer notre droit à la contestation et à la grève.

Nous exigeons que les courriers de menace soient retirés des dossiers des collègues concernés, qu'aucune sanction, officielle ou insidieuse (avancement bloqué, mutation dans l'intérêt du service ou affectation pénalisante), ne soit prise à l'encontre des enseignants mobilisés.

Nous demandons **le retrait immédiat des sanctions pour les 4 de Melle et l'abandon des procédures disciplinaires pour les 3 de Bordeaux.**

La coordination nationale de l'Éducation, les Stylos Rouges, l'UNL, le MNL, Université ouverte, Facs et labos en lutte **appellent tous les personnels de l'éducation à soutenir les 3 de Bordeaux : des motions à voter, des selfies à envoyer, une caisse de solidarité à remplir et une pétition à signer !**

#SoutienAux3deBordeaux

#SoisProfEtTaisToi